

# ADC-IKIBIRI

ALLIANCE DES DEMOCRATES POUR LE CHANGEMENT AU BURUNDI

*Bujumbura, le 4 août 2010*

**Transmis copie pour information à :**

- Son excellence Monsieur le Président de la République, avec les assurances de notre plus haute considération,
- Son Excellence Monsieur le Premier Vice-président de la République avec les assurances de notre très haute considération;

**A Monsieur le Ministre de l'Intérieur**

**à Bujumbura**

**Objet :** Tenue d'un pseudo congrès par les démissionnaires et les dissidents du Parti FNL

Monsieur le Ministre,

L'Alliance des Démocrates pour le Changement au Burundi (ADC-IKIBIRI) vient d'apprendre avec consternation la tenue d'un congrès extraordinaire par des démissionnaires et des dissidents du Parti FNL, ce dimanche 1er août 2010 sur autorisation du Ministère de l'Intérieur.

Avant que ce pseudo congrès n'ait lieu, au moins deux correspondances du Parti FNL vous avaient été adressées, l'une faisant état de la radiation définitive de certains membres des organes dirigeants et du parti FNL, l'autre vous demandant de ne pas cautionner une tenue illégale d'un congrès organisé par des personnes exclues et des démissionnaires du parti FNL.

Malgré cette démarche administrative faite en bonne et due forme et conforme à la loi, vous avez autorisé la tenue du pseudo congrès que nous décrivons ici.

La question que l'on est fondé de se poser ici est celle de savoir le mobile qui vous a poussé à légaliser l'imposture et l'illégitimité !

Monsieur le Ministre,

L'Article 80 de la constitution de la République du Burundi stipule que « *La loi garantit la non-ingérence des pouvoirs publics dans le fonctionnement interne des partis politiques, sauf pour ce qui est des restrictions nécessaires à la prévention de la haine ethnique, politique, régionale, religieuse ou de genre et au maintien de l'ordre public.* » Il est évident ici que le Ministère de l'Intérieur a violé la loi fondamentale de la République en autorisant la tenue du pseudo congrès malgré les irrégularités et illégalités connues d'avance.

Et selon l'article 4 de la loi n° 1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, « *les partis politiques se créent, s'organisent et exercent leurs activités librement* (...) c'est nous qui soulignons ». Cette disposition infère que le Ministère, fût-il de l'Intérieur et d'ailleurs moins encore celui-ci, ne peut imposer une organisation interne quelconque à un parti politique. Or, pour le cas du parti FNL, il y a eu déloyauté de certains membres vis-à-vis des organes dirigeants, et ces membres déloyaux ont été régulièrement et officiellement exclus du parti FNL conformément aux statuts et règlements dudit parti. Qui plus est, certains de ceux qui viennent de s'arroger le droit de tenir un congrès ont déposé eux-mêmes leurs lettres de démission, ce qui vous a été officiellement notifié en temps utiles!

Si le Ministère de l'Intérieur était de bonne foi dans la résolution de la crise interne au parti FNL, il aurait exigé aux dissidents dudit parti de suivre les procédures légales notamment les dispositions pertinentes de la loi sur les partis politiques spécialement l'article 71 qui stipule que : « *En cas de divergence d'interprétation des statuts d'un parti politique, de litige ou de dissensions quelconques, le membre s'estimant lésé saisit la Chambre Administrative de la Cour Suprême.* »

Monsieur le Ministre,

Etant donné la possibilité de l'« effet boule de neige » ou en tout cas le caractère de précédent dangereux vis-à-vis des autres formations politiques du pays, nous interpellons votre conscience, Monsieur le Ministre, afin que vous mesuriez les conséquences de telles manœuvres de division.

Monsieur le Ministre ;

L'ADC-**IKIBIRI** estime que le moment est très mal choisi pour aiguillonner les réflexes de la déchirure sociopolitique. En effet, le Burundi se trouve dans une phase cruciale où tout le peuple cherche à ressouder le tissu social déchiré par des décennies d'injustice et de guerre civile. Il s'avère plus que jamais impératif de privilégier tout ce qui peut contribuer à la consolidation d'une paix durable dans ce pays, d'où il nous faut éviter tout ce qui pourrait mettre les uns et les autres en position de rivalités de complaisance.

Monsieur le Ministre,

Si hier la dialectique de l'activisme politique opposait les Burundais entre Hutu et Tutsi, si la vaillance des Bashingantahe issus des deux communautés antagonistes a permis de faire passer la politique burundaise de la vision ethnisante à une vision républicaine, il est fort regrettable de constater que l'on est passé de Charybde en Sylla, en l'occurrence de l'instrumentalisation du clivage ethnique aux divisionnisme partisan et clientéliste.

Nous vous saurions gré, Monsieur le Ministre, de considérer que celui qui attise la haine intra- et inter-partite n'est pas plus à ménager que celui qui attise la haine entre les ethnies, en foi de quoi nous vous exhortons à faire valoir votre autorité pour mettre un terme à cette pratique devenue monnaie courante sous le régime actuel, qui consiste à provoquer de l'extérieur une désagrégation interne des partis politiques.

Monsieur le Ministre,

En vertu de tout ce qui précède, nous vous demandons de considérer les décisions et les résolutions issues de ce pseudo congrès des dissidents, exclus et démissionnaires du parti FNL comme nulles et non avenues.

En ce qui nous concerne, prenant à témoin les Burundais, mais aussi la communauté internationale qui nous observe et qui a mis tout le paquet pour que notre pays cesse de demeurer une jungle, nous vous garantissons notre collaboration pour tout ce qui contribuera à maintenir allumée la lanterne de la justice et la légalité, condition nécessaire et suffisante pour l'affermissement de la paix, de la sécurité, de la bonne gouvernance démocratique et de l'unité nationale.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre franche collaboration.

**Pour l'ADC-IKIBIRI,**

**Les partis signataires,**

<b>NIYONKURU Anicet</b>	CDP
<b>ZEDI FERUZI</b>	UPD - ZIGAMIBANGA
<b>NDAKOZE MONIQUE</b>	CNDD
<b>NYUNGANIRA Léonidas</b>	PARENA
<b>NIYONGABO Gervais</b>	FEDS SANGIRA
<b>NZOMUKUNDA ALICE</b>	ADR-IMVUGAKURI
<b>BAVUGINYUMVIRA FREDERIC</b>	V/P FRODEBU
<b>ALFRED BAGAYA</b>	FNL
<b>JEAN DE DIEU MUTABAZI</b>	RADEBU
<b>EMMANUEL NSABIMANA</b>	PPDRR-ABAVANDIMWE
<b>FRANCOIS NYAMOYA</b>	MSD

**C.P.I.A**

**-Sénat**

**-Assemblée Nationale**

**-Membres du Corps Diplomatique accrédités au Burundi (tous)**

**-Organisations de Défense des Droits de l'Homme (toutes)**

**-Médias (tous)**